République et canton de Genève

Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2025-2030

Séance ordinaire du mardi 13 octobre 2026

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :
Conseil administratif

Claudine HENTSCH – EPA	Maire	
Pascal WASSMER – PLR – Le Centre	Conseiller administratif	
Claire THIBAULT BULLIARD – PLR – Le Centre	Conseillère administrative	

Bureau du Conseil municipal

Yves GUBELMANN – PLR	Président	
Romano GUARISCO – EPA	Vice-Président	
Patricia SCHAUENBURG – PQJA	Secrétaire	
Eric WEHRLI - Assemblage	Membre	

Conseillers municipaux

Cédric ARNAUD - Assemblage		Nicole IMHOF – Assemblage	
Audrey ANDERSEN - EPA		Thomas KRÄHENBÜHL – EPA	
Elisabeth BÉRY – PLR		Dominique LAZZARELLI – PQJA	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR	*Excusée*	Guy MUSY – EPA	*Excusé*
Joakim BÜNZLI - PLR		Michael SARBU – PLR	Suppléant
Caroline DOMBRE - EPA	Suppléante	Nicolas VELEBIT - EPA	
Morgan FLUCKIGER - PQJA		Mathias ZINGGELER – PLR	
Blaise GIROUD – PLR			

Administratif : Mme Alexandra DERUAZ, secrétaire générale
Excusé-e-s : Mme Meret BLANC-ODERMATT, M. Guy MUSY
Public : 4 personnes

Ordre du jour :

1. **Approbation de l'ordre du jour.**
2. **Prestation de serment des Conseillères municipales suppléantes.**
3. **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 8 septembre 2026.**
4. **Désignation d'un membre du Conseil de Fondation la T'Anières.**
5. **Communications du bureau.**
6. **Rapports des commissions.**
 - **a)** Rapport de la commission ad hoc Petite Enfance, séance du 1er septembre 2026 ;
 - **b)** Rapport de la commission Finances, séance du 14 septembre 2026 ;
 - **c)** Rapport de la commission Urbanisme et constructions, séance du 21 septembre 2026 ;
 - **d)** Rapport de la commission Assainissement, routes, sécurité, développement durable, séance du 23 septembre 2026 ;
 - **e)** Rapport de la commission Sociale, culture et loisirs, petite enfance, séance du 24 septembre 2026.
7. **Projet(s) de délibération(s).**
8. **Projet(s) de résolution(s).**
9. **Projet(s) de motion(s).**
10. **Question(s) écrite(s) ou orale(s).**
11. **Proposition(s) du Conseil administratif.**
12. **Communication(s) du Conseil administratif.**
13. **Huis Clos.**

M. Yves GUBELMANN, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h00 et salue l'Assemblée ainsi que le public. En préambule, il excuse Mme Meret BLANC-ODERMATT, remplacée par M. Michael SARBU, suppléant, et M. Guy MUSY, qui sera remplacé par Mme Caroline DOMBRE, suppléante, une fois que cette dernière aura prêté serment.

En préambule, M. le Président aimerait rendre hommage à feu M. Pierre CHOLLET :

« M. Pierre CHOLLET, plus connu par beaucoup d'entre nous sous le nom de « Petch », nous a quittés le 15 septembre dernier. Il était un membre de la famille CHOLLET, installée à Anières depuis très longtemps.

Petch était agriculteur dans son exploitation qui se trouve sur la route de l'Hospice, avant la douane et le carrefour avec le chemin des Ambys.

Membre très actif de notre communauté villageoise, il a été Conseiller municipal entre 1971 et 1982, puis Adjoint au Maire de 1982 à 1984. Il était également membre de notre compagnie de pompiers volontaires de 1964 à 1992, dont il a également été le capitaine pendant plusieurs années.

C'était un homme attaché à son village, un homme bienveillant et engagé, toujours prêt à aider les autres.

Il a régulièrement mis ses ressources humaines et matérielles au service de notre commune, comme par exemple pour l'organisation du Gymkhana, auquel il a beaucoup contribué.

Peut-être que certains d'entre vous se souviennent encore de le voir passer les nuits d'hiver lorsque la neige se mettait à tomber. Il arpentait sans relâche toutes les routes de la commune entre 2h et 6h du matin, juché sur son tracteur, équipé d'une lame à l'avant et d'une saleuse à l'arrière, et s'assurait de laisser les routes parfaitement déneigées à 7h du matin afin que nous puissions les emprunter en toute sécurité.

Si je peux me permettre, de façon plus personnelle, c'est lui qui m'a permis de décrocher mon premier job lorsqu'il m'a engagé les deux mois d'été en 1986 pour l'aider à faire les moissons.

Mesdames et Messieurs, je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence en mémoire de Pierre CHOLLET dit « Petch ».

L'assemblée se lève et observe une minute de silence en l'honneur de feu M. Pierre CHOLLET.

M. le Président passe au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation de l'ordre du jour.

Point 1 - Approbation de l'ordre du jour

Mme Claudine HENTSCH demande à retirer le point 4 de l'ordre du jour, relatif à l'élection de Mme Anita PORDES au Conseil de fondation, le SAFCO estimant que cette dernière peut continuer à siéger au sein du Conseil de Fondation en tant que membre extérieur du Conseil municipal (elle avait été désignée par le Conseil municipal lorsqu'elle était Conseillère municipale).

M. Blaise GIROUD prend pour sa part acte que le Bureau n'a pas souhaité détailler les ordres du jour, ce qu'il déplore car les courriers qui seront traités pourraient intéresser la population et pourraient à tout le moins être mentionnés (sans forcément citer l'auteur mais au moins le sujet). De manière générale, M. Blaise GIROUD remarque que le huis clos est systématiquement inscrit à la fin. Or, l'art. 21 du règlement du Conseil municipal ne prévoit pas l'inclusion systématique d'un huis clos. L'art. 28 du règlement prévoit que le huis clos couvre les demandes de naturalisation, la délibération des demandes de levée du secret ou certains sujets en cas d'intérêt prépondérant (ce qui nécessite pour ce dernier point une décision du Conseil municipal).

M. Eric WEHRLI s'étonne de l'absence d'intervention de la part de M. le Président. Les propos de M. Blaise GIROUD auraient dû intervenir dans le point relatif aux questions, car le point d'espèce porte sur l'approbation de l'ordre du jour.

Si son préopinant insiste pour que chaque commentaire soit fait sous la section 11 de l'ordre du jour, M. Blaise GIROUD pourra s'y conformer.

L'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité. Le point 5 deviendra le point 4 de l'ordre du jour et ainsi de suite.

M. le Président passe au point 2 de l'ordre du jour, soit la prestation de serment de Mmes Caroline Dombre et Anita Pordes, Conseillères municipales suppléantes.

Point 2 – Prestation de serment de Mmes Caroline Dombre et Anita Pordes, Conseillères municipales suppléantes

M. le Président prie les personnes suivantes de se lever pour leur prestation de serment :

- Madame Caroline DOMBRE – liste Ensemble pour Anières.
 Conseillère municipale suppléante ;

- Madame Anita PORDES – liste PLR Les Libéraux-Radicaux.
 Conseillère municipale suppléante.

M. le Président procède à la prestation de serment.

Vu l'article 7 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC B 6 05) ;

Vu les articles 164, 166 et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,

Vu les articles 4 et 6 du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières du 17 février 2026 (LC 02 111) ;

Après la lecture de la formule de serment telle qu'elle est prévue à l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, soit :

« Je jure ou je promets solennellement » :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.

Mme Caroline DOMBRE et Mme Anita PORDES prononcent à tour de rôle les mots « je le jure », respectivement « je le promets ».

M. le Président remercie Mmes Caroline DOMBRE et Anita PORDES pour leur serment et en prend acte. Mme Caroline DOMBRE remplacera M. Guy MUSY pour la suite de cette séance. Mme Anita PORDES prend place dans le public.

Applaudissements.

M. le Président passe au point 3 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026.

Point 3 – Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026

M. le Président indique que le Bureau a décidé lors de sa dernière réunion que les procès-verbaux du Conseil municipal doivent être envoyés sans délai au Bureau pour lecture dès qu'ils sont disponibles. Les procès-verbaux seront transmis une semaine avant la séance du Conseil municipal avec la convocation. Pour toutes modifications « cosmétiques », les lecteurs sont invités à les transmettre par écrit au Bureau et à la Secrétaire générale. Ces modifications seront appliquées au projet de procès-verbal. Seuls les commentaires et corrections majeures seront traités sur le siège.

M. Pascal WASSMER amène les demandes de modification suivantes :

- Page 21 : « Concernant les contrôles sur la route de Sous-Chevrens, la vitesse est règlementée à 50 km/h et la V85 est **conforme** » à la place de « respectée ».
- Page 22 « Trois autres coussins berlinois **sont prévus** après le virage du chemin » à la place de « seront installés ».

M. Blaise GIROUD aimerait formuler des commentaires qui n'amènent aucune modification du procès-verbal, afin de clarifier les discussions de la fois précédente. Il demande à M. Eric WEHRLI s'il peut en parler sous ce point ou s'il doit attendre le point 11 de l'ordre du jour.

Dans l'hypothèse où ces demandes de clarifications ouvriraient des discussions, M. Eric WEHRLI prie son préopinant de bien vouloir les faire au point 11 de l'ordre du jour. Dans le cas contraire, elles peuvent être faites dès à présent.

M. Blaise GIROUD indique que ses demandes de clarification n'entraîneront pas de discussion, sauf si des personnes veulent réagir. M. le Président propose d'y revenir au point 11 de l'ordre du jour, ce que corrobore Mme Caroline DOMBRE, qui s'appuie sur l'article 31 alinéa 2 du règlement du Conseil municipal (« la parole ne peut être demandée que pour une rectification du texte du procès-verbal »).

M. le Président met le procès-verbal aux voix.

Sous réserve des modifications susmentionnées, le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 4 de l'ordre du jour, soit les communications du Bureau.

Point 4 - Communications du Bureau

M. le Président informe des communications suivantes :

- *Rapports de commission : pour rappel, toute commission doit décider si elle rédige un rapport ou non (en tous les cas, un rapport doit être rédigé en cas de préavis) et doit en informer le Secrétariat général, ainsi que le Bureau. S'il n'y a pas de rapport prévu, les commissaires faisant partie de la minorité peuvent décider de préparer un rapport de minorité qui sera présenté au Conseil municipal.*

 M. Blaise GIROUD rappelle que le choix de faire un rapport de minorité doit être annoncé sur le siège, lors de la séance de commission.

 En ce qui le concerne, M. Mathias ZINGGELER juge qu'il est important de pouvoir disposer du procès-verbal de la séance afin de rédiger le rapport correspondant. M. Mathias ZINGGELER appelle donc de ses vœux que les procès-verbaux soient transmis aussitôt qu'ils sont reçus par l'administration (de sa compréhension, ils sont d'abord relus en interne avant d'être transmis plus en amont) pour gagner du temps.

 M. le Président invite l'administration à mettre les procès-verbaux à disposition dès que possible.

 Mme Claire THIBAULT BULLIARD propose de reprendre ce point en séance de l'Exécutif afin d'apporter une réponse lors du prochain Conseil municipal.

 Pour M. Blaise GIROUD, il est dans de rares cas impératif de pouvoir établir un rapport sans le procès-verbal (par exemple pour les rapports de la commission Finances). Dans les cas moins urgents, M. Blaise GIROUD suggère de renvoyer les rapports à la séance du mois suivant pour éviter de mettre une pression démesurée sur les présidents de commission.

 Mme Alexandra DERUAZ rappelle que l'administration n'impose rien. Il revient aux présidents de décider si un rapport doit être reporté ou non.

 M. Mathias ZINGGELER invite à interpeler le président de chaque commission avant que l'ordre du jour ne soit publié pour qu'il puisse confirmer s'il remettra un rapport ou non.

- *Courriers adressés au CM (disponibles sur CMNet) :*

 - *Courriel de Mme Balet du 15.09.2026 concernant un litige privé de chantier. Un courriel de réponse a été adressé à Mme Balet le 18.09.2026*

 Mme Claudine HENTSCH précise que ce litige entre privés implique également l'OAC. La Commune a joué un rôle de médiateur, ce qui a permis de trouver une issue satisfaisante pour les parties impliquées.

 - *Courrier de Mme Makarov du 18.09.2026 relatif aux encombrants : Pascal Wassmer fera une communication à ce sujet et le courrier de réponse sera envoyé dans les prochains jours*

 M. Pascal WASSMER affirme que la question des déchets est un problème. La Commune ne dispose pas de suffisamment d'écopoints en raison d'un manque de terrains communaux.

Pour soulager l'écopoint situé en face du Floris, un écopoint se trouve à Chevrens ainsi qu'un second, provisoire, sur la route de la Côte-d'Or. À noter que l'écopoint situé en face du Floris est également utilisé par des usagers qui n'habitent pas le village. Pour rappel, le Conseil municipal a voté une délibération pour l'installation d'un système de vidéosurveillance sur les écopoints afin de verbaliser les contrevenants. La Commune attend pour ce faire l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les déchets.

M. Pascal WASSMER ajoute qu'un écopoint définitif est prévu sur le chemin du Cimetière. Les études en commission démarreront cet automne, et cette réalisation dépendra de l'approbation du Conseil municipal.

S'agissant de Mobilitri, M. Pascal WASSMER rappelle que le Conseil municipal a préavisé le retour au porte-à-porte, qu'il a jugé plus commode pour les habitants, qui n'auront plus à se déplacer. M. Pascal WASSMER partage ensuite plusieurs données relatives à Mobilitri : environ 1'000 Aniérois se sont inscrits à Mobilitri, le nombre de passages oscille entre 66 et 200 par mois, avec une moyenne mensuelle annualisée de 130, le tonnage oscille de 6,5 à 21,8 tonnes par mois, avec une moyenne mensuelle annualisée de 14,7 tonnes. Les coûts sont relativement similaires au porte-à-porte ou à une déchetterie centralisée (soit un peu moins de CHF 100'000.- par an). Ces éléments ont été transmis à M. le Président du Conseil municipal, chargé de répondre.

- *Courriel de l'APEA du 29.09.2026 concernant la fin de la patrouille scolaire : l'APEA a été reçue hier en séance de l'Exécutif.*

M. le Président précise que l'APEA aimerait que le Conseil administratif et le Conseil municipal étudient des mesures de sécurité en remplacement du patrouilleur scolaire qui ne sera plus d'actualité.

M. Pascal WASSMER indique que le Conseil administratif a confirmé par courrier la suppression de cette mesure à la rentrée des vacances de patates. Les représentants de l'APEA ont été reçus en séance de l'Exécutif la veille. Le Conseil administratif leur a expliqué qu'un patrouilleur scolaire avait été engagé en raison des travaux dans le centre du village (parking provisoire, mairie et école) en sachant que la Commune avait dès le départ décidé qu'elle ne ferait plus appel à ses services ni à ceux de l'agent de sécurité (qui contrôlait les entrées et sorties des camions et qui s'assurait du bon respect des horaires d'accès – interdit à l'entrée et à la sortie des classes) une fois les travaux terminés.

M. Pascal WASSMER comprend les inquiétudes des parents, qui peuvent se justifier sur tout le territoire de la Commune, sachant que certaines traversées sont plus dangereuses que d'autres. C'est notamment le cas des traversées de la route d'Hermance, pour lesquelles la Commune a obtenu le lancement d'une étude de la part du canton, cette route étant cantonale. L'étude identifiera tous les tronçons qui pourraient accueillir un trottoir ou d'autres mesures de sécurité.

Concernant le passage piéton proche du rond-point devant l'école, M. Pascal WASSMER informe que la Commune prendra langue avec la Brigade de prévention et de sécurité routière, posera des éléments ralentisseurs sur la route de la Côte-d'Or, renforcera la signalétique et mettra des catadioptres similaires à ceux utilisés à Chevrens.

- *Courrier d'habitants de Chevrens du 6.10.2026 concernant le Foyer de l'Astural. Ce courrier a été adressé à la Direction de l'Astural et en copie au Conseil administratif et au Conseil municipal d'Anières.*

M. le Président donne lecture du courrier, qui a été cosigné par 22 personnes.

M. Pascal WASSMER confirme avoir eu connaissance de ces préoccupations, qu'il estime justifiées. Il relate avoir rencontré le directeur de l'Astural il y a deux semaines de cela et a également échangé avec la police. La Commune prendra contact avec les habitants pour assurer un suivi.

M. Blaise GIROUD invite la Commune à mentionner dans son courrier de réponse que le Conseil municipal partage les inquiétudes des habitants. En plus de la séance qui réunira les habitants, la Commune et les responsables de l'Astural, M. Blaise GIROUD propose d'auditionner ces derniers en commission sur l'aspect sécuritaire, sachant que la Commune est propriétaire d'un bien situé à côté qu'elle entend développer.

M. le Président invite le Conseil municipal à se positionner sur cette proposition.

M. Romano GUARISCO serait d'avis d'attendre les résultats de la rencontre tripartite avant d'auditionner formellement la direction de l'Astural. La Commune pourrait également rencontrer les jeunes pour qu'ils prennent conscience des nuisances qu'ils créent. Il conviendra ensuite d'aviser en fonction de la position que la direction de l'Astural prendra.

M. Pascal WASSMER indique que la police a été impliquée car certains jeunes qui posent problème ne sont plus dépendants de l'Astural (sachant que la police ne peut intervenir que si elle constate des problèmes). Des pistes de solution sont en cours de réflexion et pourraient être discutées en commission si besoin, le Conseil municipal n'étant pas le lieu idoine pour ouvrir le débat.

M. le Président rappelle que le courrier a été adressé à la direction de l'Astural et que le Conseil municipal et le Conseil administratif ont été mis en copie dudit courrier.

En tant qu'habitante de Chevrens, Mme Claire THIBAULT BULLIARD ne peut que constater ce qui est mentionné dans le courrier et partage les inquiétudes des habitants. Elle tient toutefois à souligner que ce ne sont pas tous les jeunes de l'Astural qui se comportent mal.

Mme Claire THIBAULT BULLIARD relève que la situation était plus pacifique lorsque l'Astural organisait un marché, car il permettait de créer un contact avec les habitants et un meilleur respect. Mme Claire THIBAULT BULLIARD préconiserait qu'une réunion soit organisée à chaque rentrée scolaire entre l'Exécutif, la police et la direction de l'Astural, sachant que la responsabilité de rappeler les règles de savoir-vivre aux jeunes ne ressort pas de la Commune mais de la direction du foyer.

- *Opérations électorales pour l'année 2027 : nominations pour le local de vote :*

 M. le Président rappelle qu'il est de tradition à Anières que ce soient les Conseillers municipaux qui sont en charge de la tenue des locaux de vote lors des opérations électorales, hormis lors des élections communales. Les instructions sont données directement par le service des votations et élections. Pour rappel, il est d'usage que le président et le vice-président ne soient pas du même parti politique.

 Mme Claire THIBAULT-BULLIARD demande si les suppléants peuvent tenir le local de vote. M. le Président indique que tout citoyen aniérois peut tenir le local de vote.

 - *28 février 2027 : votation populaire :* Mme Elisabeth BÉRY se propose à la présidence, Mme Nicole IMHOF se propose à la vice-présidence, M. Eric WEHRLI se propose comme suppléant à la présidence, M. Cédric ARNAUD se propose comme suppléant à la vice-présidence.

 - *6 juin 2027 : votation populaire :* M. Morgan FLUCKIGER se propose à la présidence, M. Joakim BÜNZLI se propose à la vice-présidence, Mme Audrey ANDERSEN se propose comme suppléante à la présidence, M. Mathias ZINGGELER se propose comme suppléant à la vice-présidence.

 - *24 octobre 2027 : élection du Conseil national et 1er tour de l'élection du Conseil des Etats :* M. Romano GUARISCO se propose à la présidence, Mme Patricia SCHAUENBURG se propose à la vice-présidence, M. Nicolas VELEBIT se propose comme suppléant à la présidence, Mme Dominique LAZZARELLI se propose comme suppléante à la vice-présidence.

 - *14 novembre 2027 : second tour de l'élection du Conseil des Etats :* M. Thomas KRAHENBUHL se propose à la présidence, M. Cédric ARNAUD se propose à la vice-

présidence, M. Yves GUBELMANN se propose comme suppléant à la présidence, Mme Nicole IMHOF se propose comme suppléante à la vice-présidence.

- *5 décembre 2027 : votation populaire :* M. Nicolas VELEBIT se propose à la présidence, Mme Dominique LAZZARELLI se propose à la vice-présidence, Mme Anita PORDES se propose comme suppléante à la présidence, M. Michael SARBU se propose comme suppléant à la vice-présidence.

M. le Président demande aux Conseillers qui tiendront le local de vote de bien vouloir signer (après la séance du Conseil municipal) le formulaire que l'administration retournera au Service des votations. Il rappelle également aux présidents et vice-présidents du local de vote qu'ils devront porter le badge y relatif conformément au protocole applicable en la matière.

À noter que depuis le mois d'avril 2026, les électeurs ne peuvent plus se présenter au local de vote avec une pièce d'identité digitale. Une pièce d'identité physique est nécessaire.

- *Repas de soutien FC CoHerAn : le samedi 14 novembre dès 19h00 à la Salle communale d'Anières, sur inscription d'ici le 9 novembre 2026 via le site : https://www.fccoheran.ch.*

- *Sortie des Autorités communales anciennes et actuelles d'Anières : pour l'heure, seuls 5 Conseillers municipaux ont répondu. Pour rappel, le délai pour communiquer la participation à Mme Marina Rubiera est fixé au vendredi 16 octobre 2026.*

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 5 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 5 - Rapports des commissions

M. le Président passe la parole à Mme Elisabeth BÉRY, Présidente de la commission « ad hoc Petite Enfance ».

a) Rapport de la commission ad hoc Petite Enfance. Séance du 1er septembre 2026.

M. le Président relève que, pour 2027, la subvention devrait atteindre CHF 858'000.- loyers compris. Il demande si ce montant correspond au budget, ce que Mme Elisabeth BÉRY confirme.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie Mme Elisabeth BÉRY pour son rapport, qui sera mis en annexe du présent procès-verbal.

Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

M. le Président passe la parole à M. Blaise GIROUD, Président de la commission Finances.

b) Rapport de la commission Finances. Séance du 14 septembre 2026.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Blaise GIROUD pour son rapport, qui sera mis en annexe du présent procès-verbal.

Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

M. le Président passe la parole à M. Mathias ZINGGELER, Président de la commission Urbanisme et constructions.

c) Rapport de la commission Urbanisme et constructions. Séance du 21 septembre 2026.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Mathias ZINGGELER pour son rapport, qui sera mis en annexe du présent procès-verbal.

Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

M. le Président passe la parole à M. Cédric ARNAUD, Vice-Président de la commission Assainissement, routes, sécurité, développement durable (M. Guy MUSY ayant été excusé à cette séance).

d) Rapport de la commission Assainissement, routes, sécurité, développement durable. Séance du 23 septembre 2026.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Cédric ARNAUD pour son rapport, qui sera mis en annexe du présent procès-verbal.

Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

M. le Président passe la parole à Mme Nicole IMHOF, Présidente de la commission Sociale, culture et loisirs, petite enfance.

e) Rapport de la commission Sociale, culture et loisirs, petite enfance. Séance du 24 septembre 2026.

Mme Claire THIBAULT BULLIARD revient sur l'aide à l'Hospice, en précisant que ce dernier avait soumis une demande spécifique à la Commune pour un projet (cela devra être corrigé dans le rapport).

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie Mme Nicole IMHOF pour son rapport, qui sera mis en annexe du présent procès-verbal.

Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 6 – Projet(s) de délibération(s)

Néant.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 7 – Projet(s) de résolution(s).

Néant.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 8 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 8 – Projet(s) de motions(s).

Néant.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 9 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 9 – Questions écrites ou orales

Il n'est pas fait mention du dépôt d'une question écrite.

Question de M. Blaise GIROUD au sujet de l'école provisoire

M. Blaise GIROUD rappelle avoir posé une question à Mme Claudine HENTSCH, en date du 18 septembre et du 5 octobre, concernant le démontage de l'école provisoire. M. Blaise GIROUD n'a toutefois reçu aucune réponse. M. Blaise GIROUD s'enquérait plus précisément des raisons pour lesquelles l'école provisoire ne peut pas être démontée rapidement et quelles sont les conséquences financières pour la commune qui loue l'infrastructure. Enfin, à la connaissance de M. Blaise GIROUD, une autorisation est nécessaire pour démonter une infrastructure provisoire. Or, aucune autorisation n'a été déposée sur le site de l'Etat.

Mme Claudine HENTSCH indique à titre liminaire que ce point sera rediscuté en commission Urbanisme. La Commune comptait faire le gros des travaux durant les vacances de patates pour ne pas gêner les enfants autour de l'école. Tant le mandataire que les personnes métiers de l'administration pensaient qu'il suffisait simplement d'annoncer une ouverture de chantier, ce qui s'est avéré être finalement insuffisant. La Commune devra en effet passer par une autorisation de démolition. Mme Claudine HENTSCH ne peut pas donner un délai précis pour le démontage de l'école provisoire, mais confirme que le planning prendra du retard. Elle assure enfin que cela n'entraînera pas de frais supplémentaires pour la Commune.

M. Morgan FLUCKIGER demande depuis quand ces bâtiments provisoires sont totalement inoccupés. Mme Claudine HENTSCH explique qu'ils ne sont plus occupés depuis le déménagement de l'école, qui a eu lieu à la fin août.

Arborisation de la Commune et motion M-007

Suite à l'adoption de la motion M-007 par le Conseil municipal, M. Blaise GIROUD relate avoir été interpellé au sujet de l'arborisation de la commune, avec une référence faite à l'étude qui avait été menée à ce sujet et présentée aux agriculteurs. M. Blaise GIROUD n'ayant toutefois pas trouvé cette étude sur CMNet, il aimerait en disposer et connaître le coût de celle-ci.

M. Pascal WASSMER apportera les renseignements demandés.

Association des communes genevoises (ACG)

M. Blaise GIROUD a appris que l'augmentation de la contribution par habitant sera proposée à la prochaine Assemblée générale extraordinaire de l'ACG. Cette contribution passerait de CHF 4,50.- à CHF 5,70.-, ce qui représenterait 26 % d'augmentation.

De manière générale, M. Blaise GIROUD aimerait savoir si le Conseil administratif discute et arrête une position commune avant de se rendre à l'Assemblée générale de l'ACG ou si la personne qui représente le Conseil administratif d'Anières se rend à la réunion et vote selon son opinion personnelle. M. Blaise GIROUD demande encore si le Conseil administratif entend faire comprendre au comité directeur de l'ACG que les augmentations répétées annuelles ne sont pas acceptables et qu'une réflexion doit être entreprise pour cesser d'augmenter les coûts des communes contributrices, sachant que le canton envisage en parallèle de transférer des charges aux communes. M. Blaise GIROUD rappelle à ce sujet qu'une présentation de l'ACG est prévue le 11 novembre 2026 dans le cadre du CoHerAn & Co.

M. Blaise GIROUD rend également le Conseil municipal attentif au fait que l'ACG avait un budget de 1,9 million de francs en 2011, contre un budget de 5,9 millions de francs en 2025. Le budget du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) est pour sa part passé de 38,6 millions de francs en 2011 à 109,7 millions aujourd'hui. Le Service intercommunal d'informatique de l'ACG (SIACG), qui coûtait 5,4 millions de francs en 2011, est passé à 15,5 millions aujourd'hui. Pour Anières, l'ACG coûte CHF 15'000.-, le GIAP CHF 436'000.- et le SIACG CHF 106'000.-.

M. Pascal WASSMER confirme que le Conseil administratif discute en amont des décisions à prendre aux assemblées générales de l'ACG, en particulier les décisions qui concernent les finances. Il

souligne également que des commissions de l'ACG ont régulièrement lieu. Chaque membre du Conseil administratif assiste à ces réunions si elles concernent son dicastère et en fait un retour à ses collègues.

Mme Claire THIBAULT BULLIARD affirme que le transfert de charges et l'augmentation des coûts préoccupent plusieurs communes du canton. Outre les séances de l'ACG, le Conseil administratif aborde également ces sujets au sein de séances qui réunissent les communes d'Arve et Lac.

S'agissant des coûts de fonctionnement de l'ACG, Mme Claire THIBAULT BULLIARD rappelle qu'ils incluent les coûts du personnel. Le plus préoccupant concerne à son sens le transfert des charges souhaité par le canton, sachant que des négociations sont en cours avec le Conseil d'Etat.

Mme Alexandra DERUAZ précise que la proposition d'augmentation des cotisations de CHF 1,20.- par habitant a été présentée en commission des institutions de l'ACG quelques semaines auparavant. Elle rend le Conseil municipal attentif au fait que cette cotisation n'avait pas été modifiée depuis 2020.

M. Blaise GIROUD précise que sa remarque sur les coûts de l'ACG et de ses groupements affiliés était indépendante de la question du report des charges du canton sur les communes. Si certaines communes sont opposées au transfert de charges, elles ne le sont toutefois pas face aux augmentations de l'ACG, qui engage toujours plus de personnel et qui déménage dans de nouveaux locaux onéreux à Lancy.

Question de M. Blaise GIROUD sur le statut de secrétaire du Conseil municipal

Conformément à la page 4 du procès-verbal du Conseil municipal précédent, M. Blaise GIROUD rappelle qu'un retour devait être fait pour clarifier le statut de la secrétaire du Conseil municipal.

Le Bureau n'ayant pas traité de ce point lors de sa dernière séance, M. le Président indique que la réponse sera apportée à la prochaine séance du Conseil municipal.

Question de Mme Elisabeth BÉRY relative au ramassage des encombrants

Mme Elisabeth BÉRY aimerait connaître la temporalité dans laquelle la population sera informée du retour des levées en porte-à-porte pour les encombrants, prévues une fois par mois à partir du 1er novembre.

En réponse, M. Pascal WASSMER informe que la communication a été validée en séance du Conseil administratif. Elle devrait être envoyée dans le courant de cette semaine, étant précisé que la levée est prévue chaque premier mercredi du mois.

Question de M. Romano GUARISCO quant à la sortie des aînés

M. Romano GUARISCO demandant des précisions sur cet évènement, Mme Claire THIBAULT BULLIARD annonce que la croisière des aînés était prévue le jour même à Annecy. Le niveau du lac ne permettant toutefois pas au bateau de naviguer, la sortie a dû être annulée. La Commune étudie une sortie de remplacement cette année encore (Mme Claire THIBAULT BULLIARD évoque par exemple une sortie au marché de Noël de Montreux).

M. le Président suppose qu'il aurait été compliqué de trouver une solution de remplacement pour la sortie de cette année le jour même, ce que Mme Claire THIBAULT BULLIARD confirme.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au point 10 de l'ordre du jour, soit la/les proposition(s) et communication(s) du Conseil municipal.

Point 10 – Proposition(s) et communication(s) du Conseil municipal

Proposition de Mme Caroline DOMBRE sur le courriel de l'APEA du 29 septembre 2026

Mme Caroline DOMBRE suggère que la police municipale vienne patrouiller devant l'école à la rentrée des vacances de patates pour rassurer les familles et permettre une bonne transition suite à la suppression du patrouilleur scolaire. M. Pascal WASSMER prend note de la suggestion, sachant que les APM sont partagés avec d'autres communes et que leur présence ne peut pas être garantie.

Retour sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 septembre (conformément aux discussions tenues au point 3 de l'ordre du jour)

M. Blaise GIROUD revient sur l'intervention de M. Thomas KRAHENBUHL, en page 4 du procès-verbal, qui mentionnait que « [l]a courte majorité obtenue par le groupe PLR Anières au sein du Conseil municipal ne justifie pas à ce jour la remise en question de cet accord ». M. Blaise GIROUD tient à rappeler que les décomptes qui importent sont les suffrages. Lors des dernières élections, le groupe PLR Anières a recueilli 5'277 suffrages, tandis que le groupe EPA en a recueilli 4'020. Le groupe PLR Anières n'a donc pas une courte majorité. Ce dernier a par ailleurs été désavantagé dans la répartition des sièges, car il a un « petit » siège de moins, tandis que le groupe EPA a été avantagé (les 1'257 suffrages en plus que le groupe PLR Anières a ne correspondent qu'à un seul siège).

En ce qui concerne l'accord politique mentionné également par M. Thomas KRAHENBUHL dans le procès-verbal précédent quant aux présidences de commissions, M. Blaise GIROUD tient à relever que cet accord n'est pas proportionnel à la force politique. Il avait en effet été convenu que chaque parti recevrait une commission. Le groupe PQJA n'a pas souhaité assurer la présidence d'une commission permanente, qui a été assurée par le groupe PLR Anières. Quant aux commissions ad hoc, elles n'existaient pas à la conclusion de cet accord politique, qui ne les concerne pas.

M. Blaise GIROUD évoque ensuite la page 8 du procès-verbal, sur laquelle M. Romano GUARISCO avait rappelé la teneur de l'article 44 du règlement du Conseil municipal relatif à la récusation des membres du Conseil municipal en cas de conflits d'intérêts. La question a été clarifiée lors du traitement de la pétition sur le chemin des Hutins, puisque quatre titulaires et une suppléante du Conseil municipal habitent ce chemin. Après renseignement pris par Mme Alexandra DERUAZ auprès du SAFCO, ce dernier interprète cet article comme étant appliqué seulement aux délibérations du Conseil municipal. Pour tout autre objet (résolution, motion, renvoi en commission ou préavis), les membres du Conseil municipal n'ont pas besoin de se récuser sur la base de l'article 44 du règlement du Conseil municipal.

M. Blaise GIROUD rappelle avoir suggéré de mettre à jour l'alinéa 1 de cette disposition dans le cadre de la révision du règlement du Conseil municipal de la sorte : « ont un intérêt personnel direct à l'objet soumis à une délibération du Conseil municipal ».

M. Blaise GIROUD revient sur son intervention qui se trouve en page 17 du procès-verbal (« Par ailleurs, rien n'empêche, selon le règlement, de créer des commissions permanentes en pleine législature »), en déclarant que cette affirmation était erronée. Le SAFCO a confirmé quelques jours plus tard l'interprétation qui avait été donnée par Mme Dominique LAZZARELLI et qui était la bonne, à savoir qu'il n'est pas possible de créer des commissions permanentes en cours de législature. Toute commission créée en cours de législature est forcément une commission *ad hoc*. M. Blaise GIROUD tient à s'excuser auprès de Mme Dominique LAZZARELLI.

M. Blaise GIROUD rappelle à ce propos que la question de pérenniser ces commissions *ad hoc* se posera à la fin de la législature, en fonction de l'avancement des travaux.

Enfin, M. Blaise GIROUD confirme la possibilité (corroborée par le SAFCO) de changer le nom d'une commission en cours de législature. Le SAFCO a ainsi validé le retrait des attributs « petite enfance » dans le titre de la commission Sociale, afin d'éviter des confusions, puisque le Conseil municipal compte à présent deux commissions qui portent le sujet de la petite enfance.

Mme Dominique LAZZARELLI accepte les excuses que son préopinant lui a présentées.

M. Romano GUARISCO ne partage pas entièrement les propos de son collègue, qui justifient une interprétation de l'article 44 qui n'est pas encore effective. M. Romano GUARISCO n'est pas favorable à faire de l'exception du chemin des Hutins une règle générale.

M. Blaise GIROUD se permet de clarifier ses propos. Il ne s'agit pas de tirer un droit de l'application qui a été faite pour le chemin des Hutins pour dire que cette interprétation justifie le fait que l'article 44 ne s'applique qu'aux délibérations. Cette pratique est appliquée depuis longtemps par le SAFCO. M. Blaise GIROUD évoque en ce sens un avis de droit qui avait été demandé pour la commune de Vernier le 20 janvier 1998. Déjà à l'époque, le SAFCO (qui avait alors une autre appellation) considérait que cette disposition ne s'appliquait qu'aux délibérations. Cette disposition se retrouve dans plusieurs règlements de conseils municipaux de communes genevoises.

Proposition de M. Blaise GIROUD sur l'étude de chauffage au centre du village

M. Blaise GIROUD rapporte les inquiétudes d'habitants et d'associations sportives sur l'étude concernant le chauffage et la réalisation de la bulle de tennis, qui permettra au club de tennis de libérer la salle de gym pour que les autres associations sportives puissent bénéficier de ses créneaux. Le club de tennis a été auditionné en commission sportive et souhaiterait que la bulle soit réalisée le plus rapidement possible. Or, l'étude sur le chauffage pose des problèmes.

M. Blaise GIROUD s'enquiert de l'opportunité d'étudier dès à présent un plan A (le reste de la zone sportive ne serait pas concerné par les résultats de l'étude de chauffage et les travaux de la bulle pourraient démarrer rapidement) et un plan B (prévoir une solution transitoire sur 4 ou 5 ans si les travaux de chauffage concernent la zone où se trouve actuellement l'école provisoire, le temps que tous ces travaux soient terminés). Dans les deux cas, il s'agirait de pouvoir donner des assurances aux associations sportives que la Commune entreprend des réflexions en amont.

M. Blaise GIROUD propose dès lors que la commission Urbanisme se ressaisisse du dossier, malgré le fait que la Commune n'ait pas encore les résultats de l'étude sur le chauffage, afin d'éviter que la Commune ne perde trop de temps et qu'elle envoie un mauvais message aux associations sportives qui attendent une réaction rapide une fois que les études du chauffage seront rendues.

Mme Claudine HENTSCH s'engage à ce que ce point soit traité en commission Urbanisme.

M. le Président note que personne ne s'oppose à cette proposition et la considère donc comme acceptée.

Retour sur le courrier de Mme Makarov du 18.09.2026 relatif aux encombrants

M. Morgan FLUCKIGER tient à corroborer les préoccupations que nombre d'habitantes et habitants ont au sujet des écopoints, en particulier celui qui se trouve en face du Floris. Des mesures concrètes sont toujours en attente. M. FLUCKIGER se remémore en ce sens que, comme expliqué lors de la dernière séance du Conseil municipal, la pose de caméras avait été refusée. À présent, M. FLUCKIGER a compris qu'il en allait différemment. M. FLUCKIGER évoque également l'écopoint de la Côte-d'Or, pour lequel il est interpelé de manière quasi hebdomadaire. M. FLUCKIGER conclut qu'il y a une urgence pour que la commission Assainissement entreprenne une réflexion afin de trouver une alternative en attendant que l'écopoint de Cimetière 2 voie le jour.

M. Pascal WASSMER confirme que ce point a fait l'objet de réflexions récentes en interne. La Commune a signé une convention avec l'ancien propriétaire de la parcelle du parking provisoire, assortie d'obligations. M. Pascal WASSMER en parlera plus en détail en commission.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au point 11 de l'ordre du jour, soit les proposition(s) et communication(s) du Conseil administratif.

Point 11 – Proposition(s) et communication(s) du Conseil administratif

M. le Président cède la parole à Mme Claudine HENTSCH, Maire.

Présentation de l'ACG à l'ensemble des communes CoHerAn & Co

Cette présentation aura lieu le 11 novembre 2026 à 18h à la salle communale d'Anières. Les Conseillers municipaux des trois communes du CoHerAn et de Collonge-Bellerive sont conviés (la jauge de la salle est respectée).

M. le Président cède la parole à Mme Claire THIBAULT BULLIARD.

Changement du nom de la commission Sociale, culture, loisirs et petite enfance

Mme Claire THIBAULT BULLIARD rappelle que la nomination actuelle de cette commission fait référence à plusieurs domaines, dont la petite enfance, qui ne fait pas partie du dicastère de Mme Claire THIBAULT BULLIARD, et qui relève désormais de la commission *ad hoc* Petite enfance. Elle propose de faire voter l'entrée en matière sur cette proposition de changement de nom.

M. le Président passe au vote de l'entrée en matière :

Par 14 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur le changement du nom de la commission Sociale, culture, loisirs et petite enfance.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Romano GUARISCO est surpris de devoir voter sur ce point, sachant qu'un débat suffisamment nourri avait pris place lors du dernier Conseil municipal, où quatre Conseillers municipaux de trois groupes différents s'étaient exprimés. Des propositions ont été minorisées et le vote du Conseil municipal a été de 7 voix contre, 3 voix pour et 4 abstentions pour ce changement. À présent, ce dernier est resoumis par l'intermédiaire du Conseil administratif. M. Romano GUARISCO est interpelé par le fait que ce sujet « sorte par la porte » du Conseil municipal, pour revenir par la « fenêtre » (en l'occurrence celle du Conseil administratif).

Mme Claire THIBAULT BULLIARD rappelle que ce point avait été renvoyé en commission Sociale.

M. le Président relève que la commission Sociale du 24 septembre a préavisé favorablement ce changement de nom à l'intention du Conseil municipal, raison pour laquelle ce point lui est resoumis.

M. Romano GUARISCO est étonné de constater qu'une commission revienne sur une décision du Conseil municipal.

Mme Alexandra DERUAZ rappelle le souhait exprimé lors du dernier Conseil municipal de reporter ce point à la prochaine séance. Le Conseil municipal n'était donc pas entré en matière sur la proposition de changement de nom.

M. Blaise GIROUD souligne que le Conseil municipal n'a pas besoin du préavis de la commission pour prendre la décision. Cette proposition n'était pas suffisamment préparée au moment où M. Blaise GIROUD l'a amenée. Des éclaircissements ont été rapidement demandés au SAFCO, ce qui permet à présent au Conseil municipal de décider en toute connaissance de cause.

M. Mathias ZINGGELER relève que la situation diffère de la fois précédente, puisque le Conseil municipal dispose à présent d'un conseil voire d'une recommandation du SAFCO pour changer le nom de la commission.

M. le Président met au vote le fait de changer le nom de la commission Sociale, culture et loisirs petite enfance en lui retirant la mention de « petite enfance ».

Par 9 voix pour et 7 abstentions, le Conseil municipal décide de changer le nom de la commission Sociale, culture et loisirs, petite enfance en lui retirant la mention de « petite enfance ».

Agenda communal

Mme THIBAULT BULLIARD rappelle les évènements suivants :

- 24 octobre à 18h à la Chapelle : concert de musique indienne organisé par l'association Surya. L'accès est gratuit.

- 27 octobre à 19h30 à l'Hospice : projection du FIFDH. Il s'agit d'un projet tripartite entre la Commune, l'Hospice et le FIFDH. Une partie sera consacrée aux enfants, avec des ateliers de cinéma et des courts-métrages à 16h30. Les films réalisés pendant l'atelier seront projetés à 19h. Un film d'animation sera ensuite projeté pour les enfants (*Dounia, le grand pays blanc*) à 19h30 dans la salle de la bibliothèque à l'étage. Les adultes pourront voir le film *La beauté de l'âne* à la même heure (avec une présence à confirmer de la réalisatrice). L'accès est gratuit.
- 31 octobre de 18h à 20h30 au Clos-les-Noyers : fête d'Halloween organisée par les habitants du Clos-les-Noyers avec buffet canadien, soupe et raclette en prix libre.

M. le Président cède la parole à M. Pascal WASSMER.

Retour sur les interventions faites lors du Conseil municipal du 8 septembre

S'agissant de la remarque de Mme Nicole IMHOF sur la dangerosité de la sortie du parking de la Côte-d'Or, M. Pascal WASSMER indique que la Commune étudie la mise en place d'éléments de modération de trafic pour limiter les vitesses adoptées sur la route de la Côte-d'Or, en particulier pour les vélos. Un miroir sera également installé sur le lampadaire à droite du « stop » pour que les gens qui sortent du parking puissent voir les vélos arriver.

M. Pascal WASSMER revient ensuite sur l'intervention de M. Blaise GIROUD quant aux parkings sauvages au Floris et la proposition de mettre une interdiction de stationner à cet endroit. La procédure pour l'obtention d'un arrêté permettant à la Commune de dénoncer les véhicules qui stationnent sans droit sur ce parking privé est en cours auprès de l'OCT.

Implantation d'éoliennes sur le territoire communal

M. Pascal WASSMER souhaite informer le Conseil municipal d'un dossier porté à la connaissance du Conseil administratif au cours des derniers jours, qui pourrait avoir des conséquences importantes pour la région et la Commune, relatif à l'éventuelle implantation d'éoliennes sur le territoire communal. Le Conseil administratif a appris de manière assez surprenante l'existence de ce projet. Une journaliste a contacté une commune voisine pour obtenir des renseignements à ce sujet. L'élu sollicité, qui n'en avait jamais entendu parler, s'est renseigné auprès des autorités cantonales, lesquelles lui ont confirmé qu'une étude était en cours.

À la suite de cet intérêt médiatique, une séance d'information a été organisée dans la précipitation, sans que la majorité des communes concernées ne puissent y participer. Les informations transmises par la suite restent malheureusement partielles et lacunaires.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération qui impose aux cantons d'étudier le potentiel de développement de l'énergie éolienne. M. Pascal WASSMER rappelle en ce sens la votation sur la loi sur l'énergie du 21 mai 2017, qui est passée à plus de 72,5 % (71,52 % pour Anières).

Une première étude a été réalisée la même année par Ennova SA pour le compte des SIG. Cette étude a identifié quatre zones potentielles dans le canton de Genève. La zone la plus importante représentait un potentiel de 17 éoliennes, dont trois sur le territoire français. Il ne s'agissait toutefois que de sites potentiels et non de projets définitifs. Le rapport qui est parvenu aux communes était caviardé, les emplacements précis ayant été masqués, ce qui ne permet pas d'évaluer pleinement les conséquences de ces installations.

En ce qui concerne la position de l'Exécutif, M. Pascal WASSMER tient de prime abord à préciser qu'il n'est pas opposé à la transition énergétique ni aux énergies renouvelables. En revanche, l'Exécutif s'oppose fermement à l'implantation d'éoliennes industrielles dans la région. De la connaissance de M. Pascal WASSMER, il en irait de même pour les communes voisines d'après un premier retour recueilli en séance Arve et Lac. Ces installations porteraient en effet gravement atteinte au paysage et au caractère rural des communes de la région, sans parler des nuisances sonores potentielles, ainsi que des conséquences sur la biodiversité et la qualité de vie des habitants.

L'Exécutif déplore également le manque de transparence et de concertation du canton envers les communes directement concernées.

La priorité est désormais d'agir de concert avec les autres communes, en amont, pour empêcher l'inscription de ces secteurs comme site éolien dans le plan directeur cantonal, une telle inscription rendant toute opposition ultérieure plus difficile.

Enfin, l'Exécutif a appris qu'un reportage consacré à ce sujet devrait être diffusé ce jeudi 15 octobre sur la RTS, sans connaître pour l'instant l'émission ni l'horaire. L'Exécutif suivra attentivement l'évolution de ce dossier et continuera de défendre les intérêts des habitants ainsi que la préservation du paysage. M. Pascal WASSMER ne manquera naturellement pas de tenir informé le Conseil municipal des prochains développements, et propose le renvoi de ce sujet en commission Assainissement.

M. Blaise GIROUD est choqué d'apprendre que des journalistes soient plus au courant que les autorités communales des communes concernées. Revenant sur le reportage prévu le 15 octobre, il interroge la possibilité de demander des mesures provisionnelles urgentes pour empêcher sa diffusion.

M. le Président peut imaginer que les journalistes ont beaucoup de temps à consacrer à des recherches à l'inverse des élus communaux.

Pour Mme Dominique LAZZARELLI, ce point lui rappelle l'époque relative à l'installation des antennes téléphoniques, qui ont fait l'objet d'oppositions. Le Conseil municipal avait alors voté un moratoire. Mme Dominique LAZZARELLI suggèrerait d'en faire de même pour les éoliennes.

M. Pascal WASSMER précise que les communes discutent d'une possible action commune. À minima, il faudra prendre dans tous les cas une résolution.

M. le Président met au vote le renvoi de ce point en commission Assainissement.

À l'unanimité, le Conseil municipal décide de renvoyer ce point en commission Assainissement.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 12 de l'ordre du jour, soit le huis clos.

Point 12 – Huis clos

Le huis clos est ouvert à 22h23 et est levé à 22h47.

L'enregistrement n'a pas fonctionné pour la fin de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h57.

Le Président du Conseil municipal : **Un Conseiller municipal :**

La secrétaire du Conseil municipal :

CANTON DE GENÈVE * COMMUNE D'ANIÈRES *

Procès-verbaliste : Léa BOISADAM (EMH Imagine.com Sàrl)

République et canton de Genève

Commune d'Anières

Rapport de commission

COMMISSION : **ad hoc Petite enfance**

Séance du : **1er septembre 2026**

La Commission ad hoc Petite enfance a pour mission de préparer, sur une base factuelle, des recommandations au Conseil municipal concernant **l'organisation, le financement et la gouvernance de l'accueil préscolaire financé par la Commune d'Anières**. Elle souhaite notamment auditionner les différentes structures concernées afin de mieux comprendre leurs coûts, leur fonctionnement et les besoins des familles.

La commission a validé le PV de la séance commissions réunies Sociale et Finances du 16 mars 2026, et a passé en revue plusieurs éléments concernant les structures de petite enfance.

La Commission a examiné l'évolution du nombre d'enfants accueillis à **La T'Anières** et le taux de couverture des besoins. Les données disponibles indiquent qu'environ une centaine d'enfants sont en âge préscolaire à Anières. En termes de places équivalentes temps plein (ETP), la couverture atteint environ **56 %**, en cumulant les prestations du GIPEC et celles de La T'Anières, ce qui est tout à fait convenable, puisque de nombreux enfants ne sont accueillis que quelques jours par semaine et bénéficient également d'une prise en charge familiale.

La question du **coût de La T'Anières** a fait l'objet de nombreuses discussions. Les chiffres présentés lors de la séance des commissions réunies Sociale et Finance, dont certaines comparaisons reposaient sur des budgets qui s'écartaient légèrement des dépenses réelles, ont relevé une augmentation constante des frais.

Lors de **l'audition de M. Frédéric CHAVE**, mandataire spécialisé de La T'Anières, l'extrapolation des données financières disponibles laisse entrevoir des comptes 2026 globalement maîtrisés. La subvention communale devrait finalement s'établir autour de **CHF 745 000**, contre CHF 775 000 budgétés.

Pour 2027, le budget est présenté sur la base de prestations identiques à celles de 2026. Une proposition prévoit toutefois **d'élargir les horaires de 8h à 18h**, afin notamment de faciliter l'organisation des familles ayant un enfant au parascolaire. Cette extension nécessiterait d'adapter les horaires de travail du personnel existant afin d'assurer une présence accrue. Mais l'augmentation des coûts en résultant serait compensée par l'augmentation des recettes d'écolage, ce qui réduirait même la subvention communale.

Le budget 2027 prévoit notamment une diminution des coûts salariaux liée au départ à la retraite d'une collaboratrice non remplacée. Les exigences du SASAJ en matière d'encadrement

restent déterminantes. Le marché du personnel est décrit comme tendu, ce qui rend la fidélisation des collaborateurs importante.

Pour 2027, la **subvention communale à La T'Anières** devrait atteindre environ **CHF 858 232**, loyer compris. La subvention représente actuellement environ **76 % du coût d'une place**, contre 66 % pour l'Île aux Mômes. La Commission souligne cependant qu'il est difficile de comparer directement une crèche et un jardin d'enfants, notamment en raison des différences d'horaires et de prestations. L'aspect social de l'accueil et la réponse aux besoins des familles doivent également être pris en compte.

La Commission a examiné la possibilité, à plus long terme, de **transformer La T'Anières en crèche**. Une ancienne étude aurait conclu à la faisabilité de cette transformation, mais avec un coût élevé et une capacité limitée par la taille du bâtiment. Une nouvelle analyse pourrait être pertinente.

La question de la gouvernance est également centrale : plusieurs membres s'interrogent sur **l'efficacité du modèle actuel de fondation** et évoquent notamment une intégration au GIPEC ou le recours à un prestataire professionnel sur le modèle de la Pomme à Corsier. Une telle évolution pourrait simplifier les démarches des familles et mutualiser certaines fonctions, même si le bénéfice économique serait faible.

Une autre question importante concerne la **participation financière des familles et de la Commune**. À La T'Anières, les parents financent actuellement environ 24 % des coûts. La Commission discute d'une éventuelle évolution des tarifs, notamment pour les familles à revenus élevés, afin de rapprocher le système de celui du GIPEC. L'objectif serait d'augmenter les recettes sans pénaliser excessivement les familles aux revenus plus modestes.

Au terme des discussions, la **Commission approuve à l'unanimité le budget 2027 de La T'Anières**. Elle décide également d'**auditionner le GIPEC et KOALA** avant la fin 2026 puis une représentante de la FIPEGS début 2027 afin notamment d'obtenir des éclaircissements juridiques sur la CCT intercommunale et les éventuelles conséquences d'une modification de la structure de La T'Anières.

En outre, certains commissaires émettent le souhait d'établir un **diagnostic des besoins actuels et futurs des familles**, en tenant compte notamment de l'évolution démographique et urbanistique.

Enfin, la Commission devra se prononcer sur l'avenir de La T'Anières : maintien du statut de jardin d'enfants, transformation en crèche, évolution de la gouvernance ou intégration à une structure plus large. L'objectif affiché est de disposer d'une offre préscolaire cohérente, financièrement soutenable et adaptée aux besoins des familles.

Anières, le 29 septembre 2026
Elisabeth Béry, Présidente

République et canton de Genève

Commune d'Anières

Rapport de commission

COMMISSION : **Finances**

Séance du : **Lundi 14 septembre 2026**

Chevrens 100 / Comptes de la Fondation pour le logement

La séance débute par l'audition de M. Hervé BASSET, architecte, mandaté par la Fondation pour le logement pour estimer le bien immobilier situé sur la parcelle 6329, sis 100 route de Chevrens (communément appelé « Ferme de l'Astural »).

Pour rappel, sur la base d'une expertise du 17 avril 2015 du bureau VVR évaluant le bien à CHF 2'588'000, celui-ci avait été acquis par la Fondation en juin 2020 pour un prix de CHF 2'415'000 (droits de mutation en sus). Le 15 mars 2024, M. BASSET avait, sur mandat de la Fondation, évalué le terrain à CHF 3'080'000, tenant compte du projet de démolition/reconstruction en force (DD 320665/1, immeuble de 9 appartements pour séniors) pour un montant de CHF 7'000'000. Suite à l'arrêt du projet consécutif à la votation populaire du 24 novembre 2024 et au processus en cours de dissolution de la Fondation, il a été demandé au même architecte de procéder à une nouvelle estimation du bien. Datée du 5 décembre 2025, celle-ci a conclu à une valeur de CHF 1'690'000, soit une différence négative par rapport au prix d'achat de CHF 725'000 qui a été comptabilisée dans les comptes 2025 de la Fondation et consolidée telle quelle dans ceux de la Commune, bien que les comptes audités de la Fondation n'aient pas encore été approuvés par le Conseil municipal (ils l'avaient été par le Conseil administratif au printemps). La Commission peinant à comprendre cette perte comptable très importante en l'espace de seulement 5 ans, M. BASSET est invité à fournir des explications.

Après avoir détaillé la méthode d'estimation appliquée au bien (méthode dite de la centralité ou des classes de situation), M. BASSET explique que la valeur d'un terrain pour un objet de ce type n'est pas fixe, mais dépend de l'objet qui se situe sur son assiette et varie en fonction de son affectation. Ainsi, il n'est pas contradictoire que le deux estimations de 2024 et 2025 concluent à des montants très différents, car dans le premier cas, un bâtiment estimé à CHF 7 millions a été considéré, alors que l'année suivante, c'est la valeur à neuf de la ferme qui a été retenue pour un montant deux fois moindre (CHF 3'590'000).

M. BASSET souligne bien que, de sa compréhension, il a été mandaté pour calculer la valeur du terrain uniquement, sans le bâtiment, et qualifie cette demande de très rare, car habituellement ses estimations tiennent compte du bâtiment. De là provient la perte comptable par rapport au prix d'achat qui incluait le bâtiment. Afin de comparer ce qui est comparable, il conviendrait d'ajouter la valeur actuelle de la ferme à l'estimation rendue.

Cette valeur devrait tenir compte des coûts de construction actuels pour reconstruire ce bâtiment à neuf auxquels il faudrait appliquer un coefficient de vétusté qu'il estime entre 75 % et 80 %. M. BASSET conclut son audition en se disant prêt à corriger son estimation afin d'y inclure la valeur du bâtiment et rectifier la perte comptabilisée à tort en 2025.

À la suite d'un débat nourri, les commissaires décident par **5 voix pour et 1 abstention** de demander à M. BASSET de rectifier son estimation du 5 décembre 2025, afin d'y inclure la valeur résiduelle de la ferme. Cela fait, l'administration communale devra procéder à une rectification comptable en 2026 pour tenir compte de cette réévaluation au moment du bouclement des comptes.

Quant au préavis de la Commission sur les comptes de la Fondation pour le logement, celui-ci est renvoyé à la prochaine séance, les commissaires n'ayant pas reçu à l'avance les documents nécessaires.

Présentation du plan financier quadriennal

Suite à la présentation du plan financier décennal à la Commission le 8 septembre 2025, il a paru utile de faire le point sur les intentions révisées du Conseil administratif en matière d'investissement et de financement pour les prochaines années, vu la forte baisse des recettes fiscales attendue.

La présentation fait d'abord état des crédits déjà votés et des réalisations en cours qui se termineront prochainement avant de détailler les nouveaux projets qui sont conservés et ceux qui sont reportés ou annulés. Plusieurs projets font l'objet de discussions approfondies des commissaires, étant précisé que le plan financier ne renseigne que sur des intentions à un instant donné et peut évoluer en tout temps, en fonction de la situation financière de la Commune. Il est aussi question de la vente de certains biens immobiliers jugés non essentiels ou trop coûteux en entretien. La présentation s'achève par les projections du compte de résultat et l'évolution correspondante de la trésorerie au cours des prochaines années. Un constat s'impose déjà : les charges sont trop élevées par rapport aux revenus prévisionnels.

Révision du règlement du cimetière

Suite au renvoi de la motion M-005 par le Conseil municipal, une discussion exploratoire à lieu sur l'orientation des travaux à donner au sein de la Commission. Une première ébauche de révision de l'article 9 du règlement du cimetière est présentée à titre informatif. Les commissaires en prennent note et en discuteront dans leur groupe respectif. M. WASSMER fait aussi état de quelques corrections mineures à inclure dans la future révision du règlement. La commission ayant un agenda très chargé jusqu'en décembre, il est décidé de reprendre l'étude en début 2027.

Anières, le 6 octobre 2026
Blaise Giroud, Président

République et canton de Genève

Commune d'Anières

Rapport de commission

COMMISSION : **Urbanisme et constructions**

Séance du : **lundi 21 septembre 2026**

La séance démarre à 19h30, il est précisé que Monsieur Velebit est excusé et remplacé par Madame Andersen.

1. Projet de Chevrens 100 et audition du Comité référendaire

La commission a auditionné les représentants du Comité référendaire, accompagnés de l'architecte Marc Béné.

Le Comité présente un projet de réhabilitation de la ferme de l'Astural visant à conserver le corps principal du bâtiment et à supprimer les annexes. Le programme prévoit sept à huit logements, avec la possibilité d'aménager des appartements adaptés aux personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée.

Le Comité présente également une estimation des travaux et un scénario de financement relativement précis reposant notamment sur un crédit Lombard. Les échanges portent sur la faisabilité technique, le coût de construction, les marges de réserve, les contraintes des marchés publics et la cohabitation avec le foyer voisin.

Les commissaires saluent vivement le grand travail entrepris par le comité référendaire. Ils soulignent la nécessité de vérifier les hypothèses techniques et financières.

Le Conseil administratif propose de repousser la rénovation à 2028 pour des raisons budgétaires et de charge de travail. La commission souhaite néanmoins disposer d'éléments permettant de poursuivre sa réflexion et propose donc de continuer à avancer, même selon un rythme moins soutenu.

À l'unanimité des six voix, elle préavise favorablement le fait que l'Exécutif demande une offre à Monsieur Béné pour une étude de faisabilité.

Il est également proposé de solliciter du Comité qu'il transmette sa présentation et le détail des coûts auprès à l'administration communale.

L'administration informe enfin la commission du départ du Collectif au 3 septembre 2026, du départ annoncé de Fastgeneve à la fin du mois de septembre et de la sécurisation du bâtiment qui est en cours, laquelle est effectuée par le service parc et voiries et emporte la fermeture des accès, y compris fenêtres.

2. Budget de fonctionnement 2027

La commission examine le budget des services Urbanisme et Entretien des bâtiments dans le contexte de la baisse des recettes fiscales communales.

Les discussions, limitées à ce stade à une vision « macro », portent principalement sur les possibilités de réduire les charges, de revoir les contrats d'entretien et d'assurance, de mieux identifier les charges récupérables auprès des locataires et de différer certaines dépenses non essentielles.

Une réflexion d'ensemble est également menée sur le patrimoine financier, notamment sur l'avenir des biens de la parcelle no 5380, de Cimetière 2 et de Morgins, ainsi que sur l'opportunité d'investir dans des bâtiments susceptibles d'être vendus ou réaffectés.

Les échanges mettent en évidence la nécessité de concilier les économies recherchées avec les obligations de sécurité, la préservation des bâtiments et les prestations offertes à la population.

Il est convenu que les propositions d'économies du groupe PLR déjà représentée sur un document Excel seront transmises à l'administration.

Celle-ci indique qu'elle reviendra lors de la commission du 27 octobre avec les optimisations envisageables et les précisions nécessaires.

3. Mise aux normes de sécurité incendie de la salle communale

La commission prend connaissance des non-conformités relevées par un audit de sécurité. Le remplacement de quatre portes extérieures par des portes permettant une ouverture antipanique est présenté comme indispensable à la poursuite de l'utilisation de la salle, pour un dépassement du budget 2026 de CHF 66'000.– TTC.

Des travaux complémentaires sur les rideaux de scène et le compartimentage coupe-feu avec le P'tit resto sont proposés au budget 2027, respectivement pour CHF 15'000.– et CHF 35'000.–.

Les débats portent sur la nécessité des travaux et les modalités du dépassement budgétaire.

L'administration indique que la capacité d'accueil sera, après mise en conformité, de 300 personnes, avec une possibilité de dérogation jusqu'à 400 personnes moyennant un concept de sécurité. Il est précisé que la question de la conformité du dépassement aux règles budgétaires sera abordée en commission des Finances.

4. Améliorations du confort intérieur du P'tit resto

L'administration présente des mesures visant à améliorer l'acoustique, à atténuer la lumière naturelle et à faciliter le service. Une audition des membres du P'tit resto ainsi que du parascolaire est prévue lors d'une prochaine séance de la commission urbanisme et construction, ceci dans le but d'évaluer la pertinence des améliorations proposées et si celles-ci pourraient convenir.

Mise aux normes de l'alimentation en gaz de la galerie d'Anières

La commission est informée d'un dépassement du budget 2026 de CHF 9'735.– à la suite d'une fuite de gaz, comprenant notamment la pose d'une nouvelle conduite jusqu'à l'intérieur du bâtiment. Les échanges portent sur une éventuelle prise en charge par les assurances et sur l'intérêt de les solliciter dans la recherche d'économies.

Interpellée sur ce point, l'administration précise qu'aucune déclaration de sinistre n'a été effectuée, ce que regrettent certains commissaires.

5. Divers

Trois points sont abordés :

- L'administration annonce l'installation prochaine de deux mains-courantes de part et d'autre de l'escalier reliant la route de la Côte-d'Or au Côté Vignes, pour CHF 3'556.50 TTC en dépassement du budget 2026.

- S'agissant du bâtiment sis route d'Hermance 287-289, la commission est informée de l'abandon de la convention avec les SIG et éco21 pour les études préliminaires. Les discussions portent sur les possibilités de réaffectation ou de vente du bâtiment. L'administration reviendra avec des éléments, incluant une analyse financière en cas de

vente. Des mesures concernant le stationnement prolongé à proximité du Floris sont également à l'étude.

- La commission revient sur les questions soulevées lors de l'inauguration de l'école concernant la chaleur dans les classes. Il est précisé que les propos tenus concernaient un rafraîchissement et non une climatisation traditionnelle.

Clôture de la séance à 23h51

Signature : Mathias Zinggeler, Président

République et canton de Genève

Commune d'Anières

Rapport de commission

COMMISSION :	**Assainissement, routes, sécurité, développement durable**
Séance du :	**23 septembre 2026**

L'ordre du jour ne comporte qu'un seul point : la présentation du budget et des investissements **2027** dans les domaines qui concernent cette commission.

Les budgets suivants ont été passés en revue : le budget de la **police**, le budget de la sécurité routière, le budget du service du feu et le budget de la protection civile.

Pour le budget des parcs et jardins, après explications de la commune, la commission décide de diminuer la ligne budgétaire « matériel d'exploitation, fournitures » de **25'000 CHF à 20'000F**. Toujours dans ce même budget, la commission préavise favorablement l'ajout d'un montant de **16'400 CHF destiné** à stabiliser les abords de la plage du débarcadère.

Ensuite, concernant le budget des routes communales, la commission propose entre autres de réduire la ligne budgétaire **des** honoraires des conseillers externes de **10'000 CHF**, ce qui la ramène à **36'000 CHF**.

Pour le budget du trafic régional et d'agglomération, la commission décide de diminuer la ligne des subventions TPG de **60'000 CHF** à **40'000 CHF**, baisse de **200 CHF** à **100 CHF** pour les adultes.

Les budgets suivants ont ensuite été passés en revue : budget des transports publics, budget de la navigation, budget des télécommunications, budget de l'approvisionnement en eau, budget du traitement des eaux usées, budget de l'assainissement des eaux et des équipements publics (FIA), ainsi que le budget de la gestion des déchets.

Pour le budget de la lutte contre la pollution de l'environnement, la commission décide de supprimer la ligne des honoraires des conseillers externes, experts et spécialistes, d'un montant de **15'000 CHF**, et de supprimer également la ligne des subventions aux ménages, d'un montant de **5'000 CHF**.

Pour le budget des cimetières et crématoires, la commission décide à l'unanimité de fixer à **7'500 CHF** la ligne budgétaire « fournitures diverses ».

Pour le budget de la protection de **l'environnement**, la commission décide de supprimer la ligne budgétaire de **10'000 CHF** pour les subventions aux ménages.

La séance s'est terminée à **23 h 27**.

Signature : Cédric Arnaud

République et canton de Genève

Commune d'Anières

Rapport de commission

COMMISSION : **Sociale, culture et loisirs, petite enfance**

Séance du : **séance du 24 septembre 2026 à 19 h 30**

La commission a été appelée à donner un préavis sur la modification de la dénomination actuelle de cette commission. Celle-ci comprenait les domaines suivants : social, culture, loisirs et petite enfance. Cette dernière fait désormais l'objet d'une commission ad hoc. Afin d'éviter toute confusion, il est proposé de supprimer la référence à la petite enfance dans la dénomination de cette commission.

Par 5 voix pour et 1 voix contre, la commission donne un préavis favorable à la suppression de « petite enfance » dans sa dénomination.

Règlement des sociétés communales, préavis de la commission :

Actuellement Anières compte 23 associations ou sociétés communales. Elles se répartissent en plusieurs catégories : loisirs, activités à l'étranger, environnement, sport.
Outre les subventions en espèces, certaines associations bénéficient de prestations en nature : locaux, infrastructures sportives.
Les clubs sportifs ayant des frais spécifiques (entraîneurs, inscriptions à des compétitions…), il est proposé de poursuivre l'examen du règlement pour les associations non sportives et de confier à la commission ad hoc sport le traitement des associations sportives.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Certaines modifications ne concernent que des formulations, des regroupements différents, elles ne seront pas évoquées dans ce rapport.
Propositions acceptées :
Art 2 : conditions

- Avoir son siège dans la commune depuis au moins 3 ans
- Avoir été fondée depuis au moins une année
- Compter au minimum 5 membres
- Un quart des membres (au minimum 2) domiciliés ou travaillant sur la commune
- Déployer ses activités sur la commune
- Ne pas être reconnue comme société communale par une autre commune
- Demeurer neutre politiquement

Art.3 : demande de reconnaissance

- L'alinéa 1 est accepté sans modification
- L'alinéa 2 : un recours est possible auprès du conseil municipal

Art.4 : Obligations

- Les obligations présentées sont acceptées. Une modification est proposée pour la lettre c. La société est tenue d'inviter un membre du CA ou du CM, mais sans que celui-ci ne doive en rapporter au conseil municipal.

Art.5 : Avantages

- L'alinéa 1 est accepté
- L'alinéa 2 Octroi de la subvention forfaitaire supprimée si la société bénéficie d'une subvention en nature. Cet alinéa est accepté avec une modification : sauf exception dûment motivée

Art.6 Perte du statut
- Accepté

Art.7 Celui-ci est supprimé

Etude du projet de budget 2027

Les propositions des subventions revues à la baisse sont examinées par la commission.

- Subventions culturelles : La proposition de réduire les subventions culturelles de CHF 70'000.- (proposition du CA) à CHF 60'000 est acceptée par 4 voix pour et 2 abstentions.
- Subventions sportives : La proposition de maintenir provisoirement CHF 55'000.- jusqu'au débat en commission ad hoc Sport est acceptée par 5 voix pour et 1 abstention.
- Subventions sportives pour des sportifs individuels : cette ligne est supprimée par 4 voix pour et 2 voix contre
- Subventions loisirs : La proposition de ramener cette enveloppe de CHF 40'000.- à CHF 30'000.- est acceptée par 5 voix pour et 1 abstention
- Subventions camps : dans l'attente d'informations plus précises, le montant provisoire de CHF 6'000.- est maintenu. Cette décision est acceptée à l'unanimité
- Aide à l'Hospice : la suppression de cette ligne est acceptée à l'unanimité
- Aide en Suisse : La commission reçoit environ 300 demandes de subventions par année. Proposition est faite de définir une thématique prioritaire (précarité, santé mentale), ce qui permettrait de filtrer les demandes. Cette proposition est approuvée. L'enveloppe de CHF 30'000.- consacrée à l'aide en Suisse est donc acceptée à l'unanimité.
- Aide à l'étranger : la commune collabore depuis plusieurs années avec la FGC à hauteur de CHF 50'000.-. Au vu des restrictions budgétaires il est nécessaire de diminuer cette subvention et de garder une somme pour d'autres associations. La proposition de fixer l'aide à l'étranger à CHF 25'000 est acceptée à l'unanimité.

Manifestations :
- Frais de réception : ramenés à CHF 7'000.-. Accepté à l'unanimité
- Cadeaux aux jeunes citoyens et mérites aniérois : après discussion, il est proposé de réduire cette ligne à CHF 1000.- Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
- Repas des enseignantes : La suppression de cette ligne est acceptée par 5 voix pour et une abstention.
- Fête des promotions : La proposition de ramener ce budget à CHF 35'000.- est acceptée par 4 voix pour et 2 abstentions.
- Noël de l'école : Le maintien de CHF 6'000.- est accepté à l'unanimité
- Spectacles divers : Le montant de CHF 15'000.- est accepté à l'unanimité
- Fête du 1er Août : le montant de CHF 50'000.- est accepté à l'unanimité
- Fête de l'Escalade : La réduction à CHF 20'000.- est acceptée par 4 voix pour ,1 voix contre et 1 abstention
- Fenêtres de l'Avent : Le nombre de ces événements pourrait être réduit. La commune fournit la bûche et le vin chaud. La réduction de l'enveloppe à CHF 500.- est acceptée à l'unanimité.
- Sorties des jeunes. L'intérêt n'étant pas suffisant cette ligne est supprimée.
- Manifestations à thème pour soutenir des projets émanant des sociétés communales. Le montant de CHF 10'000 est accepté à l'unanimité
- Prestations aux aînés : sortie sur le lac, Saint-Sylvestre, sortie aux automnales, colis des aînés. Le montant de CHF 30'000 est accepté par 5 voix pour et une abstention.
- Frais de déplacements : on pourrait utiliser plus les Flexibus. Le maintien à CHF 4'000.- est accepté à l'unanimité-
- Manifestations environnementales. Peu de succès la ligne est donc supprimée.
-

Patinoire :
Compte tenu des circonstances budgétaires, le Conseil administratif a décidé de ne pas installer la patinoire lors de la prochaine saison. Un accord avait été envisagé avec la commune de Corsier, mais celle-ci s'est désistée pour raison financière. La suppression de la patinoire pour la prochaine

saison est approuvée par 4 voix pour et 2 abstentions.

Retour sur les manifestations passées :
- Fête des promotions : son déroulement n'a pas été optimum (problèmes de sonorisation, manque de respect, chaleur particulièrement élevée)
- Fête de la musique : fréquentation décevante

Subventions :
2 demandes ont été adressées à la commission sociale : pétanque : CHF 4'000.-
Tennis : CHF 3800.-
Ces demandes seront traitées par la commission ad hoc Sport

Subventions accordées par le conseil administratif :
- Une subvention de CHF 200.- a été accordée au Rallye de la plaine
- Une subvention de CHF 500.- a été accordée aux Saturnales, à Terre des hommes, au club en fauteuil roulant de Genève, à Escapade familiale et au centre LAVI Genève
- CHF1'000.- ont été accordés aux apprentis d'Auteuil, ä l'association Minds, à la Barje, aux 6 logis, à l'association Parole, à Jules Voegeli et à Arno Vuarnier

Colis des aînés :
Une nouvelle sous-commission chargée des colis des aînés est formée.
Une enveloppe de CHF 7000.- a été fixée pour ces colis.

Anières, le 11 octobre 2026
Nicole Imhof, Présidente